



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL DU 6 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six février à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 30/01/2023

Etaient présents : Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Laurent ROBIN, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Céline COUÏC, Edmond GENDARME, Anne DAVID, Marie-Claude DEPONT, Frédéric FAGES, Carl HOLGADO-ROTAMERO, Patrick LEDOUX, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTA, Céline VRILLAC.

Etaient représentés : Carole DEHEUNYNCK (Pouvoir à Laurent ROBIN), Jean-François DABILLY (Pouvoir à Dominique CHAINE), Maryline CUNHA-RIBEIRO (Pouvoir à André GUIGNARD), Arnaud DE BELINAY (Pouvoir à Bertrand FRAPPE), Nicolas MOINE (Pouvoir à Frédéric FAGES), Marie-Paule TIFFAULT (Pouvoir à Claudie RAYMOND).

Etaient absents et non représentés :

Secrétaire de séance : Marie-Claude DEPONT

2023-04 CONVENTION CONSEIL EN ORGANISATION – CDG 86.

Dans le cadre de ses compétences, le Centre de Gestion 86 propose aux collectivités un service nommé « conseil en organisation ».

Après une première rencontre permettant d'établir un pré-diagnostic, la mairie de Thuré souhaite faire appel à ce service afin d'optimiser les moyens humains et financiers du service entretien pour lequel certaines difficultés demeurent depuis plusieurs années.

Deux axes de travail ont été proposés par le service « Conseil en organisation » :

- Un accompagnement global sur l'organisation du service
- Un accompagnement spécifique d'optimisation de la fonction managériale de la coordinatrice du service entretien.

L'étude proposée est évaluée à 11 jours de travail pour un montant de 350€ la journée soit un coût global estimé de 3 850.00€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

AR Prefecture

086-218602720-20230206-2023_04 CDG

Reçu le 09/02/2023

Publié le 09/02/2023

▪ **ACCÉPTE** que le centre de gestion 86 réalise la mission « conseil en organisation ».

▪ **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention.

Votants	23
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil municipal de Thuré
Fait à Thuré le **07 FEV. 2023**

Le Maire
Dominique CHAINE



AR Prefecture

086-218602720-20230206-2023_04-DE
Reçu le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023